

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<b>Etai</b> ent présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 37	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 28 juin 2024	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette, Bonneau
	Vandrimare	M. bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M, M. Ziélinski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien , M. Baldari à M. Emo, M. Quéné à M. Minier, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

**Finances et affaires générales : Versement de la subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe « Office de tourisme »**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°50/2024 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 relative à l'approbation du budget annexe « Office de tourisme » 2024 ;

Vu la délibération n°58/2024 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 relative à l'approbation du budget principal 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 24 juin 2024 ;

Le financement de la compétence tourisme nécessite le versement annuel d'une subvention de fonctionnement inscrite au budget principal vers le budget annexe « office de tourisme ». En 2024, cette subvention inscrite au budget s'élève à 204 424,17 €.

Afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités, Il est désormais nécessaire de formaliser par délibération le versement de cette subvention.

Les versements seront établis au fur et à mesure en fonction des actions mises en place et du besoin de financement du budget annexe de l'Office de tourisme.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- autorise par délibération le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe « office de tourisme » à hauteur de 204 424,17 € pour l'année 2024.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Luc ROMET  
Rue Martin Liesse  
27380 CHARLEVAL  
LYONS ANDELLE

*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*